



PESTICIDES POUR LA VIGNE : LES NOUVEAUTÉS ET CHANGEMENTS 2014

Vous trouverez ici un résumé des dernières nouveautés homologuées pour la vigne qui se retrouveront dans le « *Guide de protection vigne 2014* ». Plusieurs projets sont en cours afin d'identifier et d'évaluer de nouveaux produits pour résoudre des problèmes phytosanitaires. De nouvelles homologations ou des changements aux étiquettes devraient arriver en cours de saison.

Il est toujours important de bien lire les étiquettes des produits; les résumés ci-dessous ne remplacent aucunement ces dernières.


Clarification des termes

Les étiquettes, surtout pour les fongicides, font souvent référence à divers termes pour décrire l'efficacité des produits. Il est parfois assez difficile de bien comprendre ces termes, puisque la traduction en français n'est pas souvent très claire. Le tableau suivant, présenté par l'agronome Christian Lacroix lors des journées horticoles 2008, apporte un éclairage intéressant.

Termes relatifs à l'efficacité des fongicides mentionnés sur les étiquettes des fongicides

Terme en anglais	Terme en français	Efficacité approximative
May decrease damage Reduction in damage Partial suppression	Pour aider à réduire les dommages	± 40 à 50 %
Suppression	Répression ou atténuation	± 75 %
Control	Suppression	± 95 à 100 %

Pour accéder à l'étiquette d'un produit donné, rendez-vous sur le site de [Santé Canada](#) dans la section « Recherche dans les étiquettes de pesticides » et utilisez le nom commun du produit, sa matière active ou son numéro d'homologation pour faire votre recherche.

Une « coccinelle »  indique des produits acceptés en agriculture biologique. Par contre, il demeure de votre responsabilité de vérifier avec votre certificateur quels produits il accepte.

FONGICIDES

ALIETTE WDG

Type :	Fongicide
Groupe :	33
Matière active :	Fosétyl-Al
Maladie(s) :	Mildiou
Dose :	3,75 kg/ha
IRS :	78
IRE :	1
Délai de réentrée :	6 jours
Délai avant récolte (DAR) :	15 jours
Nombre d'applications maximum :	7
Numéro d'homologation :	24458

BOTECTOR

Type :	Fongicide
Groupe :	Non applicable
Matière active :	<i>Aureobasidium pullulans</i>
Maladie(s) :	Pourriture grise
Dose :	0,4 kg/ha
IRS :	Non disponible
IRE :	Non disponible
Délai de réentrée :	Lorsque le produit est sec
Délai avant récolte (DAR) :	0
Nombre d'applications maximum :	4
Numéro d'homologation :	31248

LACTO-SAN

Type :	Fongicide
Groupe :	NA
Matière active :	Acides citrique et lactique
Maladie(s) :	Mildiou
Dose :	Solution de 12 %
IRS :	Non disponible
IRE :	1
Délai de réentrée :	Produit sec à 12 h
Délai avant récolte (DAR) :	Non applicable
Nombre d'applications maximum :	Non mentionné
Numéro d'homologation :	30110

MANZATE PRO-STICK

Type :	Fongicide
Groupe :	M
Matière active :	Mancozèbe
Maladie(s) :	Mildiou et pourriture noire
Dose :	7,2 kg/ha
IRS :	230
IRE :	42
Délai de réentrée :	4 à 24 h
Délai avant récolte (DAR) :	30 jours
Nombre d'applications maximum :	Non mentionné
Numéro d'homologation :	28217

PENCOZEB75DF RAINCOAT

Type :	Fongicide
Groupe :	M
Matière active :	Mancozèbe
Maladie(s) :	Mildiou et pourriture noire
Dose :	7,2 kg/ha
IRS :	230
IRE :	42
Délai de réentrée :	4 à 24 h
Délai avant récolte (DAR) :	30 jours
Nombre d'applications maximum :	Non mentionné
Numéro d'homologation :	30241

SIROCCO

Type :	Fongicide
Groupe :	Non applicable
Matière active :	Bicarbonate de potassium
Maladie(s) :	Blanc
Dose :	2,8 à 5,6 kg/ha
IRS :	Non disponible
IRE :	Non disponible
Délai de réentrée :	4 h
Délai avant récolte (DAR) :	0
Nombre d'applications maximum :	Non mentionné
Numéro d'homologation :	31091

TIMOREX GOLD

Type :	Fongicide
Groupe :	Non applicable
Matière active :	Huile de melaleuca
Maladie(s) :	Blanc et mildiou
Dose :	Solution de 0,5 à 1 %
IRS :	Non disponible
IRE :	Non disponible
Délai de réentrée :	4 h
Délai avant récolte (DAR) :	4 jours
Nombre d'applications maximum :	Non mentionné
Numéro d'homologation :	30910

HERBICIDES

ALION

Type :	Herbicide
Groupe :	29
Matière active :	Indaziflam
Mauvaises herbes :	Vivaces, feuilles larges et graminées annuelles
Dose :	375 ml/ha
IRS :	6
IRE :	16
Délai de réentrée :	12 h
Délai avant récolte (DAR) :	14 jours
Nombre d'applications maximum :	1 application/saison
Numéro d'homologation :	30451

POAST ULTRA

Type :	Herbicide
Groupe :	1
Matière active :	Séthoxydime
Mauvaises herbes :	Graminées annuelles et vivaces
Dose :	1,1 l/ha
IRS :	13
IRE :	1
Délai de réentrée :	12 h
Délai avant récolte (DAR) :	30 jours
Nombre d'applications maximum :	Non mentionné
Numéro d'homologation :	24835

RAPPEL SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

Utilisation de produits non homologués

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ainsi que la Direction de l'inspection des aliments du MAPAQ font régulièrement des évaluations de résidus de pesticides autant sur les fruits importés que locaux. Les échantillonnages d'aliments peuvent se prendre directement aux champs, de même qu'en entrepôts. Les fruits échantillonnés doivent respecter les limites maximales de résidus (LMR) et ne pas contenir de traces de pesticides non homologués pour cette culture.

Il serait très dommageable autant pour un producteur fautif que pour toute l'industrie que des produits non homologués pour la culture se retrouvent sur les fruits. Le système d'homologation des pesticides géré par Santé Canada permet d'assurer aux consommateurs l'innocuité des aliments qu'ils consomment. L'utilisation de pesticides homologués pour l'usage visé, le respect du délai avant la récolte et du délai de réentrée dans le champ permettent entre autres de garantir la qualité des aliments. Il est donc important pour chaque producteur de respecter ces points.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter SAgE pesticides (www.sagepesticides.qc.ca).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE

KARINE BERGERON, agronome – Avertisseure

Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ

Téléphone : 450 347-8341, poste 4282

Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 03 – Vigne – 15 mai 2014